

Lettre pastorale aux fidèles catholiques sur la légalisation
du suicide assisté et de l'euthanasie

"Ceux qui sont faibles ont une grande difficulté à trouver leur place dans notre société. L'image de l'humain parfait aussi puissant et capable prive de leurs droits les aînés(es), les malades, les handicapés(es)." - Jean Vanier

13 juillet 2015

Chers/chères fidèles catholiques de la Saskatchewan,

À ce moment critique dans l'histoire de notre nation, notre foi en Jésus-Christ nous pousse – en tant qu'évêques catholiques exerçant le ministère en Saskatchewan - à tendre la main aux catholiques et à inviter tous/toutes à attirer l'attention sur la question vitale de la légalisation au suicide assisté et de l'euthanasie.

Le 6 février 2015, la Cour suprême du Canada a renversé les lois existantes contre le suicide assisté, donnant au Parlement un an pour écrire une nouvelle loi. Ceci est une grave préoccupation pour nous tous/toutes. En particulier, nous devons examiner comment cette décision aura un impact sur les plus vulnérables d'entre nous - y compris nos personnes âgées, ceux/celles qui sont en train de mourir, et nos frères et sœurs qui vivent avec un handicap ou une maladie mentale. Nous sommes également confrontés à des menaces à la liberté de conscience et de religion, en particulier pour les professionnels(elles) de la santé qui peuvent être poussés à agir contre leur vocation en tant que guérisseurs(euses).

Les euphémismes tels que «l'assistance médicale à mourir», "assistance à la mort» et «mourir dans la dignité" tentent de cacher le fait que l'euthanasie est la prise délibérée de la vie de quelqu'un(e), et que le suicide assisté fournit intentionnellement à quelqu'un(e) les connaissances ou les moyens d'accomplir le suicide.

"Nous sommes les intendants et non pas les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas."

Catéchisme de l'Église Catholique, #2280

L'élimination d'une vie ne constitue pas une réponse appropriée à la souffrance. Au lieu de cela, nous demandons instamment la promotion des soins palliatifs de qualité et de soins de fin de vie. Notre foi Catholique promeut la sainteté de la vie, le bien commun et une culture de la vie dans laquelle chaque être humain est protégé, et chaque personne se sent responsable pour le soin et le bien-être des autres jusqu'à leur mort naturelle.

Il est important de noter que lorsque nous sommes malades, nous avons déjà le droit de refuser les traitements médicaux que nous considérons lourds. Nous *ne* sommes *pas* tenus de faire tout ce qui est possible pour rester en vie aussi longtemps que possible. Également, en donnant aux patients suffisamment de médicament pour soulager la douleur n'est pas l'euthanasie, même si la

dose plus élevée pourrait involontairement abrégé la vie du patient. Le *but* est de réduire la souffrance plutôt que de hâter la mort, à la différence du suicide assisté et de l'euthanasie dont l'intention est de tuer le patient.

Dans la promotion de la dignité de la personne humaine, notre Église défend également la liberté de conscience de toutes les personnes, quelle que soit leur religion ou leur philosophie de vie. Avec les nouvelles politiques proposées par les associations professionnelles qui pourraient limiter la liberté de conscience des professionnels(elles) de la santé, il est urgent et vital pour nous tous/toutes de rester unis(es) dans la défense de ceux/celles qui ont accepté l'appel à servir en tant que guérisseurs(euses).

Nous encourageons les fidèles catholiques et tous/toutes les Canadiens(iennes) à répondre avec courage aux défis posés par la décision de la Cour suprême, en élevant leurs voix pour défendre la vie et la dignité humaine de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables. Comme Saint Jean-Paul II nous a exhorté : "N'ayez pas peur!"

Nous offrons également quelques suggestions pour l'action:

- Exhorter le gouvernement fédéral à prendre tout le temps nécessaire pour procéder à des consultations approfondies, afin d'assurer que la nouvelle législation sur l'assistance du médecin au suicide est aussi restreinte que possible.
- Appeler les gouvernements et les associations professionnelles à mettre en œuvre des règlements et des politiques qui garantissent le respect de la liberté de conscience de tous/toutes les professionnels(elles) de la santé qui ne peuvent pas accepter de tuer comme une solution à la douleur et à la souffrance.
- Participer à la deuxième ronde de l'Académie des médecins et chirurgiens de la consultation publique de la Saskatchewan sur leur nouvelle politique de l'objection de conscience (date limite pour fournir une rétroaction à <https://www.cps.sk.ca> est le 7 août). Pour plus d'information sur cette consultation, s'il vous plaît, voir la société chrétienne médicale et dentaire du Canada au site www.cmdscanada.org.
- Appuyer les médecins, les infirmiers(ières), les professionnels(elles) et administrateurs(trices) de la santé quand ils(elles) défendent leur foi catholique face aux changements des circonstances et aux nouvelles exigences.

• Faire pression pour améliorer l'accès aux soins palliatifs, y compris la douleur et la gestion adéquate des symptômes, offrant de véritables choix qui réduisent la souffrance plutôt que mettre fin à la vie. Au lieu de hâter la mort pour les Canadiens(iennes) qui sont malades ou mourants(es), nous devons les soutenir avec des soins palliatifs de haute qualité qui offrent une expérience de guérison holistique pour eux/elles et pour leurs familles.

Dans les Évangiles, nous voyons Jésus s'occuper avec compassion des malades et des souffrants. En tant que disciples de Jésus-Christ, nous aussi, nous sommes appelés(es) à servir les personnes vulnérables et sans voix, en prenant soin du bien-être de toute la personne. Le Pape François nous rappelle : "En vérité, notre crédibilité est en jeu, se fonde et se révèle vraiment dans l'Évangile des marginalisés(ées)!" Comme chrétiens(iennes) exerçons notre responsabilité d'agir sur nos préoccupations concernant ces sujets d'une importance vitale. Ceci favorisera le développement des politiques sociales et de la santé qui sont compatibles avec les enseignements de la justice sociale.

Le roi leur répondra : "En vérité je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères et soeurs, c'est à moi que vous l'avez fait." Mathieu 25:40

Notre Seigneur est venu dans le monde pour apporter la vie et la guérison: «Moi, je suis venu pour que les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance» (Jean 10:10). Nous encourageons chacun(une) de vous à développer votre compréhension de l'impact de la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie. Nous affirmons avec une profonde gratitude et nous encourageons avec véritable attention tous/toutes ceux/celles qui oeuvrent à maintenir la valeur de la vie et de la dignité humaine dès la conception à la mort naturelle. Toute vie humaine mérite respect et protection. Nous partageons une responsabilité commune au service des malades et des personnes âgées, non seulement en faisant attention aux maladies physiques, mais aussi en prenant soin du bien-être de toute la personne, en imitant le Christ Guérisseur.

Sincèrement vôtre dans le Christ,

Mgr Daniel J. Bohan,
Archevêque de Regina

Mgr Albert Thévenot
Évêque de Prince Albert

Mgr Donald Bolen
Évêque de Saskatoon

Mgr Bryan Bayda
Évêque Éparchial de Saskatoon

Mgr Murray Chatlain
Archevêque de Keewatin-Le Pas